

La vigueur des recettes fiscales ne se dément pas

BUDGET Malgré la révision à la baisse de la croissance, les rentrées seront supérieures aux attentes.

L'an passé, alors que le gouvernement fédéral confectionnait le budget 2018, les perspectives de croissance étaient bonnes. Mais le premier trimestre a été décevant et les conjoncturistes ont récemment revu leurs prévisions à la baisse. À la mi-juin, la Banque nationale (BNB) avouait ainsi qu'elle n'attendait plus une accélération de la croissance cette année, mais un rythme de 1,6 % inchangé par rapport à 2017. A priori, une mauvaise nouvelle pour la coalition suédoise, qui avait retenu un taux de croissance de 1,8 % pour établir son budget 2018. Qui dit moins de croissance, dit aussi moins de recettes fiscales. Mais ce ne sera pas le cas.

Selon les dernières estimations du SPF Finances, les recettes fiscales frôleront cette année les 120 milliards d'euros - soit près de 330 millions de plus que ce qui était prévu en février dernier, avant le contrôle budgétaire de printemps. L'information a été révélée par *L'Echo*. C'est assurément un bon point de départ pour le gouvernement qui doit,

d'ici une bonne semaine lorsqu'il disposera du rapport du comité de monitoring, s'attaquer à l'exercice budgétaire de l'été - au cours duquel il s'agira de surveiller le respect de la trajectoire budgétaire cette année et d'esquisser (voire plus) le budget 2019.

La principale explication tient en deux mots : versements anti-

cipés. Autrement dit : ces avances sur impôts que sont obligées de verser les entreprises. À défaut, si leurs versements anticipés sont insuffisants, elles sont pénalisées via une majoration d'impôt.

Le revers de la médaille

Or, le gouvernement Michel a doublé le taux de majoration pour l'exercice 2018, puis l'a triplé pour l'exercice 2019. Logiquement, les versements anticipés, qui étaient tombés à des niveaux particulièrement bas en 2016, ont bondi l'an dernier. Et cela continue. Pour cette année, le SPF Finances s'attend à ce que ces « avances sur impôt » soient supérieures de 1,2 par rapport à ce qui était attendu en février.

La médaille, naturellement, a son revers : plus vous versez anticipativement, moins vous déboursez lorsque, l'année suivante, votre impôt est calculé (enrôlé, dit-on dans le langage fiscal). Et c'est ce que l'on constate : selon nos informations, les enrôlements à l'impôt des sociétés seraient nettement plus faibles qu'attendu. De sorte que les recettes de l'impôt des sociétés afficheraient un différentiel positif d'environ 200 millions par rapport aux prévisions de février.

Autre bonne nouvelle, les rentrées au titre du précompte professionnel (l'acompte sur impôt retenu à la source par l'em-

ployeur) seraient également supérieures à ce qui était attendu, à hauteur de 200 millions. Au sein de la suédoise, on s'en félicite : cela prouve, nous glisse-t-on, que le « tax shift » crée de l'emploi et ainsi s'autofinance au moins partiellement. Pour les autres catégories de recettes, les nouvelles estimations du SPF Finances ne déboucheraient pas sur des révisions majeures - hors les droits de douane, dont les rentrées devraient être finalement inférieures d'environ 150 millions par rapport aux prévisions.

Le rapport du comité de monitoring, qui réunit les hauts responsables des administrations fédérales et de la Sécurité sociale, est attendu dans le courant de la semaine prochaine. Toutes les données seront alors disponibles, aussi bien s'agissant des recettes fiscales que des dépenses publiques et de la Sécurité sociale, en ce compris les prévisions pour 2019. Les travaux budgétaires pourront alors commencer.

Pour se clôturer avant la fête nationale ? Motus au cabinet du Premier, où l'on ne veut pas fixer d'échéance. Sinon celles fixées par la vie politique belge (la rentrée parlementaire au début d'octobre) et le calendrier européen, qui impose aux Etats-membres de rendre leur copie à la Commission pour le 15 octobre. ■

DOMINIQUE BERNIS